

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 -12 -10

Séance du 18 décembre 2018

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 3

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, GIACALONE,
LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs,
BUONCRISTIANI, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO,
OLIVIER, PATOILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**ACTUALISATION
DES TARIFS**

BUDGET DES PORTS

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Olivia MOTUS-
JAQUIER (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Madame Béatrice AIELLO, Monsieur
Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20181218-DEL20181210-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

Dans le prolongement des orientations budgétaires pour l'exercice 2019, telles qu'elles ont été exposées par Monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2018, et compte tenu de l'avis favorable à l'unanimité du Conseil Portuaire, en sa séance du 5 décembre 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs pour l'exercice 2019 sur les bases suivantes, et formalisées dans les tableaux ci-dessous pour le budget des Ports :

		TARIFS VOTES
ACTIVITES MARITIMES		
Liste d'attente des Ports TTC		
	1ère inscription	40,00 €
	Renouvellement annuel	5,00 €
TARIFS PORTUAIRES H.T		
	Dériveurs à terre (par ml et par jour)	0,16 €/ml/j
Taxes d'amarrage		
	Usagers à l'année	H.T
	≤ ou égal à 5m ²	270,00 €
	6m ²	316,00 €
	7m ²	365,00 €
	8m ²	410,00 €
	9m ²	460,00 €
	10m ²	505,00 €
	11m ²	530,00 €
	12m ²	550,00 €
	13m ²	575,00 €
	14m ²	600,00 €
	15m ²	620,00 €
	16m ²	645,00 €
	17m ²	670,00 €
	18m ²	700,00 €
	19m ²	730,00 €
	20m ²	750,00 €
	>20m ²	Tarif pour 20 m² + 23,46 €/m² supplémentaire/an

Passagers (par m²/jour)	H.T
Haute saison	0,92 €/m²/j
Basse saison	0,40 €/m²/j
Professionnels (par m²/jour)	
Toute l'année	0,45 €/m²/j
Aire de carenage de 1 à 6 jours/jour	H.T
0 à 5,99 mètres	10,00 €
6 à 8,99 mètres	14,00 €
9 mètres et +	17,00 €
Aire de carenage + de 6 jours/jour	H.T
0 à 5,99 mètres	25,00 €
6 à 8,99 mètres	35,00 €
9 mètres et +	45,00 €
Grues Manœuvres de la grue et calages	H.T
Titulaires d'un contrat d'amarrage au port (Usagers à l'année ou passagers) - Mise à l'eau	
0 à 5,99 mètres	25,00 €
6 à 8,99 mètres	35,00 €
9 mètres et +	60,00 €
Titulaires d'un contrat d'amarrage au port (Usagers à l'année ou passagers) - Mise à terre	
0 à 5,99 mètres	25,00 €
6 à 8,99 mètres	35,00 €
9 mètres et +	60,00 €
Non usagers du port - Mise à l'eau	
0 à 5,99 mètres	45,00 €
6 à 8,99 mètres	60,00 €
9 mètres et +	120,00 €
Non usagers du port - Mise à terre	
0 à 5,99 mètres	45,00 €
6 à 8,99 mètres	60,00 €
9 mètres et +	120,00 €
Forfait aire de carénage pour les professionnels de la plaisance	H.T
Tarif annuel	1 515,00 €

Aire d'attente de 1 à 3 jours/jour	H.T
0 à 5,99 mètres	6,00 €
6 à 8,99 mètres	8,00 €
9 mètres et +	10,00 €
Aire d'attente de 4 à 6 jours/jour	H.T
0 à 5,99 mètres	11,00 €
6 à 8,99 mètres	15,00 €
9 mètres et +	20,00 €
Aire d'attente + de 6 jours/jour	H.T
0 à 5,99 mètres	20,00 €
6 à 8,99 mètres	30,00 €
9 mètres et +	40,00 €

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte les propositions d'actualisation des tarifs liés au Budget des Ports et formalisées dans le tableau ci-dessus,

Décide de l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019,

Autorise le Maire à engager toutes démarches en vue de leur application à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi fait et délibéré
Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY